

# Explosifs artisanaux dans un lycée près de Rouen : deux élèves reconnus coupables de dégradations



Deux lycéens avaient introduit des bouteilles contenant de l'acide, pour provoquer des explosions, au lycée Colbert de Petit-Quevilly (Seine-Maritime). Google Street View

Deux lycéens avaient introduit, entre le 17 et le 20 octobre 2023, des bouteilles contenant de l'acide dans leur établissement, situé à [Petit-Quevilly \(Seine-Maritime\)](#). Présentés au tribunal pour enfants de [Rouen](#), jeudi 11 janvier 2024, les deux ados ont été déclarés coupables de faits, ce 1er février.

Ils s'étaient procuré de l'acide chlorhydrique en magasin, « **pour provoquer des explosions selon un procédé qu'ils avaient vu passer sur les réseaux sociaux** », selon le parquet de [Rouen](#). Deux adolescents avaient été placés en garde à vue, fin octobre 2023, [pour avoir introduit au lycée Colbert de Petit-Quevilly des explosifs artisanaux](#), entre le 17 et le 20 octobre.

Les deux lycéens, âgés de 17 ans, avaient reconnu les faits, tout en précisant « **avoir testé ces procédés dans des endroits non fréquentés du lycée pour ne blesser personne. Des dégradations légères étaient constatées au sein de l'établissement sur le sol.** »

## Audience de sanction le 12 septembre 2024

Placés sous contrôle judiciaire, [les deux camarades avaient été jugés le 11 janvier 2024](#). Le délit est tombé ce jeudi 1<sup>er</sup> février. « **Les deux mineurs ont été déclarés coupables des dégradations et de l'introduction d'une arme dans un établissement scolaire sans motif légitime**, précise le parquet. **L'audience de sanction aura lieu devant le tribunal pour enfants le 12 septembre 2024. Dans l'attente, une période de mise à l'épreuve éducative a été ouverte pour chacun de ces mineurs.**

Jérôme BEQUET.